

ANNEXE 1 : LICENCE MEME COMMONS 1.0

Cette œuvre est libre, vous pouvez l'utiliser, la copier, la diffuser et la modifier selon les termes de la licence Meme Commons 1.0 (<https://memecommons.foundation>) et les conditions précisées dans les annexes suivantes.

Le présentes Annexes énoncent l'intégralité de l'accord et de l'entente des parties concernant les modalités de calcul et répartition de la rémunération équitable, la portée des exclusivités légitimes et Éléments de licence applicable à l'Œuvre, ainsi que toute précision notamment sur la catégorie, le type de licence et les informations essentielles concernant l'Œuvre et chaque Œuvre intégrée liée juridiquement à l'Œuvre par la CommonChain applicable.

À compter de leur date de publication, les termes et conditions prévus au sein des présentes Annexes remplacent toute version antérieure dans la limite notamment du respect des droits d'auteur, de la licence Meme Commons, des licences liées juridiquement à l'Œuvre par la CommonChain applicable, et de la jouissance pleine et paisible des Droits accordés aux preneurs de licence de la CommonChain.

Lorsqu'une version ultérieure des Annexes est publiée, les termes et conditions prévus par cette nouvelle version prévaudront sur les présentes annexes, dans le respect des conditions précisées ci-dessus. Sauf dans les cas où les acteurs du mouvement Meme Commons le prévoient, les termes et conditions prévus au sein de la présente « Annexe 1: Licence Meme Commons 1.0 » ne peuvent faire l'objet de modification et sont irrévocables.

Seules les Annexes 2 et 3 listées ci-dessous peuvent faire l'objet de modification dans le respect des termes prévus par la licence Meme Commons 1.0 et des conditions précisées par la présente Annexe 1.

Les Annexes suivantes peuvent être modifiées et adaptées :

- « Annexe 2 : Calcul et versement de la rémunération équitable »
- « Annexe 3 : Exclusivités légitimes »

ANNEXE 2 : CALCUL, RÉPARTITION, ET VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Conformément aux termes et conditions de la licence Meme Commons, la rémunération équitable est calculée et reversée selon les montants, plafonds, barèmes et modalités communément appliqués sur le marché concerné et conformément aux bonnes pratiques du secteur.

ANNEXE 3 : EXCLUSIVITÉS LÉGITIMES

Conformément aux termes et conditions de la licence Meme Commons, les libertés de copier, diffuser, exploiter et/ou modifier ne sont pas accordées lorsque des cas d'exclusivités légitimes sont prévus par le(s) Donneur(s) de licence d'une Œuvre intégrée à l'Œuvre sous licence Meme Commons.

En l'absence de mention distincte et d'indication contraire, aucune exclusivité légitime n'est prévue par cette licence. Tout preneur de licence peut jouir pleinement des Droits et libertés accordés et notamment copier, diffuser, modifier et/ou exploiter l'Œuvre conformément aux termes et conditions prévus par la licence Meme Commons 1.0. et les licences de la CommonChain liées juridiquement à l'Œuvre.

ANNEXE 4 : COMMONCHAIN

En vertu de la licence Meme Commons, une CommonChain (chaîne de licence) lie juridiquement l'Œuvre sous licence et toutes les Œuvres intégrées et/ou conséquentes. Afin de respecter les termes et conditions prévus par la Licence Meme Commons, le Donneur de licence s'engage à joindre et compléter une «Notice de CommonChain». En l'absence de notice précisant les informations essentielles sur l'Œuvre et chaque Œuvre intégrée (Hyperlien vers l'Œuvre, catégorie(s), type(s) de licence, Hyperlien vers chaque licence et Annexes des Œuvres intégrées, nom des auteurs...), les preneurs de licence ne peuvent exercer pleinement les Droits et respecter correctement leurs obligations.

Si le Donneur de licence ne fait pas parvenir la « Notice de CommonChain », il engage sa responsabilité auprès des preneurs de licence et tout auteur d'une Œuvre intégrée.

Des exemples de « Notice de Commonchain » sont accessibles à <https://memecommons.foundation>. Néanmoins, pour lever toute ambiguïté, ces exemples sont fournis à titre uniquement informatif, ils ne remplacent à aucun moment les termes et conditions prévus par la licence Meme Commons, notamment à son article 7. Tout Donneur de licence et preneur de licence confirme avoir pris connaissance des dispositions prévues par la licence Meme Commons, et ne saurait engager la responsabilité de Meme Commons ou tout acteur du mouvement Meme Commons sur ces motifs.

Hors cas prévus, les termes et conditions spécifiés au sein de la présente Annexe 4 sont irrévocables et ne peuvent faire l'objet de modification. Seule la « Notice de CommonChain » à joindre en Annexe 4bis est adaptable.